DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN** 

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 juillet 2016

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur

Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN

HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s):

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Excusé(s):

> Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL,

Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s):

Rapporteur: Madame Christiane WOLFHUGEL

N° CP/2016/320 -Aménagement de l'espace rural - 2331

> Proposition d'ordonner l'opération d'aménagement foncier de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM avec extension sur la Commune de

**MINVERSHEIM** 

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le titre II du livre 1er du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 3 juillet 2015 constituant la commission intercommunale d'aménagement foncier de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM;

Vu l'étude d'aménagement prévue à l'article L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime et réalisée conformément aux dispositions de l'article R. 121-20 du code rural et de la pêche maritime;

Vu les propositions de la commission intercommunale d'aménagement foncier de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM dans ses séances du 22 juillet 2015 et du 7 mars 2016;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 7 septembre 2015 décidant de soumettre à enquête publique le projet d'opération d'aménagement et les prescriptions que devront respecter les plans et le programme des travaux connexes de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM; Vu la délibération des Conseils Municipaux de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM, WITTERSHEIM et MINVERSHEIM portant avis sur le choix du mode d'aménagement, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et le programme des travaux connexes en application des articles L. 111-2 et L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime et L. 211-1 du code de l'environnement;

- Décide d'ordonner l'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les territoires des Communes de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM avec extension sur le territoire de la Commune de MINVERSHEIM et correspondant à une superficie totale à aménager d'environ 1 483 ha, dont environ 333 ha situés sur le territoire de la Commune de MOMMENHEIM, environ 310 ha situés sur le territoire de la Commune de SCHWINDRATZHEIM, environ 211 ha situés sur le territoire de la Commune de WAHLENHEIM, environ 611 ha situés sur le territoire de la Commune de WITTERSHEIM et environ 18 ha situés sur le territoire de la Commune de MINVERSHEIM, et liée au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté ;

- Demande à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, en application de l'article L. 121-14 du code rural et de la pêche maritime, de fixer la liste des prescriptions par l'article L. 211-1 du code de l'environnement ;
- Autorise le président du Conseil Départemental à signer l'arrêté ordonnant l'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM avec extension sur le territoire de la Commune de MINVERSHEIM, ainsi que les marchés afférents à cette opération.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160704-lmc1101286-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 12/07/16

Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY